

2024 DAC 383 Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'association « La Maison ouverte » pour la mise à disposition du Théâtre du Parc situé Route de la Pyramide dans le Parc Floral, Paris (12e)

PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion du spectacle vivant destinés notamment aux familles et aux jeunes publics, je vous propose de m'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association La Maison ouverte afin de lui permettre de continuer à occuper et exploiter le Théâtre du Parc (ex théâtre Astral) dans le Parc Floral de Paris (12^e).

Le contexte

Situé dans l'est parisien dans le bois de Vincennes, entre le château et la Cartoucherie, le Parc Floral de Paris est l'un des plus grands parcs de la capitale et l'un des sites du Jardin botanique de Paris. C'est aussi un lieu culturel et populaire qui accueille plus d'un million de visiteurs par an dans ses différents équipements : restaurants, mini-golf, Théâtre de Guignol, Maison du jardin botanique, bibliothèque Nature, etc.

Parmi ces équipements, le Théâtre du Parc, situé au fond du parc à l'entrée de l'aire de jeux et de pique-nique, est un établissement recevant du public de type L de 4^e catégorie d'une superficie de 275 m². Il comprend une salle pouvant accueillir 94 places assises, une régie son et lumière et des locaux à l'arrière-scène (stockage, loge avec douche, sanitaire et chaufferie).

Suite à un appel à projets en 2019, le projet du Théâtre Dunois / La Maison ouverte a été sélectionné : l'association Maison ouverte est également gestionnaire du Théâtre Dunois situé rue Chevaleret dans le 13^e arrondissement de Paris. Dirigé par Christophe Laluque depuis janvier 2019, le Théâtre Dunois est un lieu unique puisqu'il est le seul équipement parisien entièrement dédié à la création et la promotion du spectacle vivant auprès des jeunes spectateurs et de leurs familles depuis 1999.

Le Théâtre Astral a été mis à disposition de l'association dans le cadre d'une Convention d'Occupation du Domaine Public qui prendra fin le 31 décembre 2024.

Ce lieu accueille deux activités principales : diffusion de spectacles à destination du (très) jeune public et des familles et accueil de résidences de création artistique. Depuis 2020, s'y développe un projet pluridisciplinaire dédié à l'enfance et la nature, avec l'accueil en résidence de 5 compagnies franciliennes.

En 2021, le Théâtre Astral a été renommé Théâtre du Parc, Scène pour un jardin planétaire, en référence au projet du jardinier poète Gilles Clément.

Renouvellement de la CODP

En avril 2024, l'association La Maison ouverte a transmis à la Ville une manifestation d'intérêt spontanée pour maintenir son activité dans le Théâtre du Parc dans les mêmes conditions de la précédente CODP.

En conséquence, la Ville a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt. Aucune proposition concurrente n'ayant été reçue dans les délais impartis, la Ville de Paris peut autoriser le candidat ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine public pour y exercer son activité.

Il est donc proposé de reconduire l'association La Maison ouverte pour une durée de 5 ans : la nouvelle convention d'Occupation entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2029.

Le montant de la redevance annuelle serait maintenu à 1 141,25 €. La valeur locative du lieu étant estimée à 2 200, l'aide en nature ainsi consentie serait de 1 058,75€ €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer la CODP annexée au projet de délibération.

La Maire de Paris

2024 DAC 383 Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'association « La Maison ouverte » pour la mise à disposition du Théâtre du Parc situé Route de la Pyramide dans le Parc Floral, Paris 12^e

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2122-1-4 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association La Maison ouverte pour la mise à disposition du Théâtre du Parc situé route de la Pyramide dans le Parc Floral, Paris 12^e ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par madame Carine Rolland au nom de la 2^e commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association La Maison ouverte (13^e), une convention d'occupation du domaine public relative à la mise à disposition du Théâtre du Parc situé route de la Pyramide dans le Parc Floral à Paris (12^e) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Le montant de la redevance due par l'association La Maison ouverte pour l'occupation de ce théâtre est fixé à 1 141,25 euros par an. La valeur locative des locaux objets de la présente mise à disposition étant estimée à 2 200 euros, l'octroi de l'aide en nature est donc de 1 058,75€ euros.

Article 3 : La recette correspondante sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025 et suivants.